

**Dix-septième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(21 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 2013)**

**Maurice**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 23 octobre 2013 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

La France remercie la délégation de Maurice pour sa présentation.

La France salue l'engagement de Maurice en faveur de la promotion et la protection des droits de l'Homme, illustré notamment par l'adhésion à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et aux protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle accueille favorablement les avancées législatives internes, notamment la loi en 2012 réformant la Commission nationale des droits de l'Homme et la politique volontariste menée à l'égard du droit des femmes, illustrée la mise en place de la Commission sur l'égalité des chances. La France salue également la remise par Maurice d'un rapport de mi-parcours.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à Maurice :

1. Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
2. Ratifier le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;
3. Ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ;
4. Veiller à la mise en œuvre effective des nouveaux textes législatifs attenants à la protection des droits de l'Homme, en particulier le mécanisme de prévention et de sanction des brutalités commises par la police ;
5. Adresser une invitation permanente aux procédures spéciales des Nations Unies.

Je vous remercie./.